

## Achat en couple avec apport en don

Par **majouba**, le **04/10/2005 à 10:16**

Bonjour, je suis nouvelle sur ce forum et j'ai une question pratique à vous poser.  
Voilà, le père de mon fiancé nous propose de lui racheter un appartement qu'il possède. C'est un bien à rénover entièrement.  
Prenons des chiffres simples. Il nous propose de lui payer le bien 50.000€ alors qu'il l'estime à 100.000€. Le montant des travaux serait de 50.000€.  
Il nous faudrait donc financer 100.000€ (chacun à part égale.) Mais le bien finallement en vaudrait 150.000.

Quelle manière d'achat ( indivision, SCI...) serait judicieuse afin de permettre que la part de mon fiancé (50.000€ donné par son pere finallement) fasse partie de sa propriété et non de la mienne ? Si on finance à 2 à moitié moitié est il possible de ne pas être propriétaire à moitié moitié?

Comprenez vous ce que je veux dire?

Par **germier**, le **04/10/2005 à 21:11**

Vendre un bien qui en vaut 100.000 à 50.000 soit moitié prix , c'est se trouver dans le collimateur du fisc, qui ajustera la visée en découvrant que c'est une vente père - fils